

Sociétés Publiques Locales : SEM, SEMOP, SPL

Gouvernance de la création, à la gestion et aspects de responsabilités des administrateurs

PROGRAMME

1. En introduction, statistiques, poids économique, domaines d'intervention

La gouvernance

2. La constitution de la société

3. L'objet social

4. La structure de l'actionnariat

5. Les filiales

6. Les organes de gouvernance (assemblées générales / CA ou CS et directoire / présidence et direction générale) : organisation, fonctionnement et missions

7. Le statut des administrateurs : mandat, incompatibilités, rémunération, déclaration d'intérêts

8. Contrats passés et commande publique

Les contrôles

9. Les contrôles internes : les actionnaires et le commissaire aux comptes

10. Les contrôles externes : le représentant de l'État et la chambre régionale des comptes

La responsabilité de l'administrateur

Le cas échéant :

11. Responsabilité civile

12. Responsabilité pénale

13. Responsabilité devant la CDBF, Cour discipline budgétaire et financière

FORMATRICE

Maud CHILD, avocate, conseillère maître honoraire à la Cour des comptes, ancien Procureur financier

PUBLICS

Élu(e)s, collaborateurs d'élu(e)s, cadres administratifs, agents de la collectivité

- Formation sur mesure adaptée aux attentes des participants
- Formation réalisable sur demande en intra au cœur de votre collectivité
- Formation réalisable en vidéoconférence (nous consulter)

DURÉE : 1 journée : 9h – 17h

DATES

Sur demande en visioconférence de 6 heures toute l'année

En présentiel : mardi 23 mars 2021

LIEU : IFET, Paris et  de votre territoire

BULLETIN D'INSCRIPTION

**ATTENTION : certaines formations sont associées à un bulletin d'inscription spécifique.
Vérifiez bien que le bulletin d'inscription que vous complétez est bien en rapport avec la formation choisie**

Madame - Monsieur :

Fonction :

Collectivité :

Adresse de la collectivité :

Téléphone : Fax :

Courriel du correspondant formation (indispensable) :

Coordonnées personnelles (pour envoi de la convocation - merci d'écrire très lisiblement) :

.....

Tél. mobile :

Courriel :

Je souhaite m'inscrire à la formation

qui se déroulera le

J'ai connu cette formation par

La formation doit être facturée : à la collectivité directement à l'intéressé(e)

Prix de la session : 590 € la journée (+ pour les élu(e)s, adhésion individuelle pour l'année civile : 50 €)

Prix de la session : 550 € la journée (Départements adhérents à l'IFET)

Date et signature :

Bulletin à retourner à l'IFET : mél. : ifet@departements.fr ou au correspondant formation de votre collectivité

CONDITIONS D'ANNULATION

• Annulation du fait du stagiaire ou de la collectivité

Toute annulation doit être impérativement confirmée par écrit (courrier ou fax). L'absence totale de confirmation écrite entraînerait le règlement intégral de l'inscription. Annulation reçue plus de 15 jours avant le début du stage : aucun frais. Annulation reçue jusqu'à 4 jours (inclus) avant le début du stage : frais de dédit correspondants à 50% du prix du stage, et à la totalité au delà de 4 jours. Tout stage commencé est intégralement dû.

• Annulation et report du fait de l'IFET

Tout stage ne réunissant pas l'effectif requis peut être annulé par l'IFET jusqu'au dernier moment. Vous en êtes informé par téléphone ou par télécopie, ou par tous les moyens à la disposition de l'IFET.